

Manifeste Béglais

pour le respect des libertés, la fraternité, la tolérance et la laïcité

Nous, Béglaises et Béglais, citoyens, élus, responsables associatifs, chefs d'entreprises, artistes, représentants de parents d'élèves... réaffirmons notre adhésion aux principes de la République, Liberté, Egalité, Fraternité, et à celui de Laïcité. Ces piliers fondent notre identité collective et nous permettent d'élaborer un destin commun à tous les habitants de Bègles.

Les attentats terroristes qui ont frappé au cœur la République Française, la liberté de conscience et l'enseignement de l'esprit critique, ne doivent pas nous enfermer dans l'infamie tragédie de la peur car à la peur succèdent souvent le rejet, le repli sur soi et le conflit. Aux faits criminels qui menacent le « bien vivre ensemble », opposons les valeurs qui forgent notre histoire commune dans le sens de l'intérêt général : le

respect des libertés, le libre exercice des consciences, la tolérance envers l'autre quels que soient son histoire ou son parcours.

Bègles est une terre de fraternités et de respect mutuel, l'Histoire nous l'a maintes fois démontré. C'est la mémoire du Temple Protestant, situé sur l'actuelle Place Duhourquet (dite opportunément « du Prêche »), où convergeaient au 17^e siècle les « réformés » de Bordeaux et d'au-delà. C'est le fronton de l'église Saint-Pierre gravé de notre devise nationale en 1848, rappelant l'esprit de concorde possible entre l'Église et l'État bien avant la loi de séparation de 1905. C'est durant la seconde guerre mondiale que de nombreux Béglais ont payé de leur vie cet esprit de résistance à la haine. C'est la première célébration en France d'un mariage de deux personnes de même sexe par le maire de la commune

en 2004 et le soutien en 1985 à Nelson Mandela au plus fort de l'Apartheid en le nommant citoyen d'honneur de la Ville. C'est l'accueil chaleureux d'exilés contraints au départ par les violences ou la misère sévissant dans leurs pays d'origine. C'est aussi l'esprit citoyen d'entraide et d'engagement, de solidarités entre voisins qui ponctuent encore plus depuis le printemps notre quotidien marqué par la crise sanitaire.

Dans la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de dogmes haineux qui menacent nos libertés les plus essentielles_ penser, s'exprimer, enseigner, publier, manifester, croire ou ne pas croire_ et donc notre Démocratie chèrement acquise, nous appelons les citoyens de Bègles à s'engager avec nous pour soutenir et défendre les principes fondateurs de notre Nation en tant qu'êtres libres, égaux, fraternels et responsables.

PREMIERS SIGNATAIRES

**Le Maire
Les élus du Conseil municipal
Des personnalités béglaises**

Vous souhaitez vous aussi signer ce manifeste. Rendez-vous sur le site de la ville :
www.mairie-begles.fr/manifeste-beglais ou à l'accueil de la mairie.

Article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958 :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

